

Web conférence

Le prélèvement à la source pour les intermittents du spectacle

Jeudi 29 novembre 2018

movinmotion
BY AUDIENS

La conférence
commence
à



La conférence
se termine
à



- Replay disponible durant 1 an
- Support téléchargeable à la fin de la présentation

PLAN

1. Quelques rappels
2. Le prélèvement à la source
 - 2 mécanismes
 - 2 normes
 - 2 types de taux
3. La transmission du taux aux employeurs
4. L'utilisation du taux « neutre »
5. Les particularités des contrats courts

QUELQUES RAPPELS

UN INTERMITTENT



Un intermittent du spectacle
est un **salaré** qui :

Alterne des périodes
d'emploi et de non emploi

A de multiple employeurs

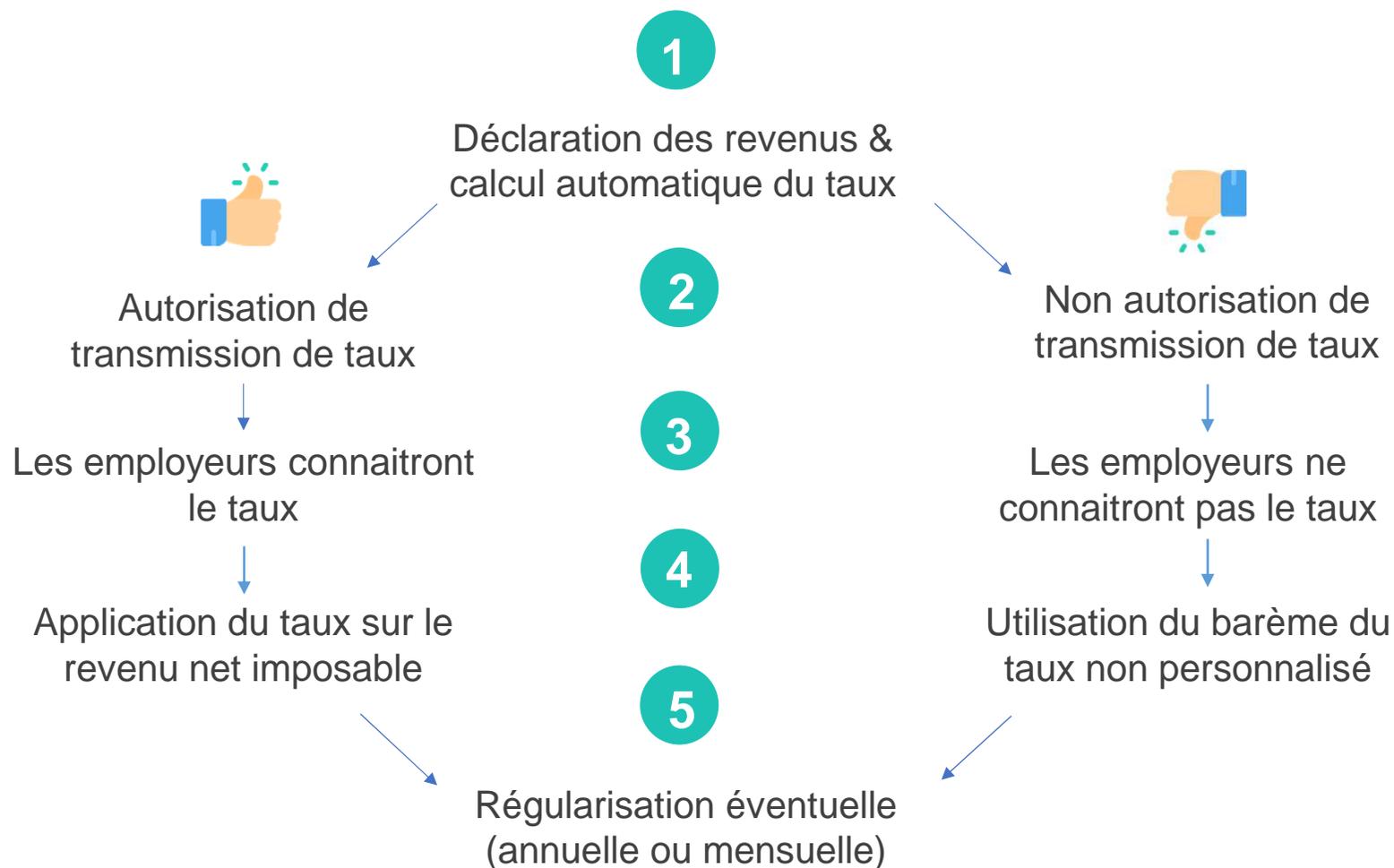
Est embauché via des CDD

A plusieurs sources de
revenu

**Déclare donc ses revenus
chaque année comme tout
contribuable**

QUELQUES RAPPELS

LA CHRONOLOGIE DU PAS



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEUX MECANISMES

RETENUE

Effectuée par le débiteur lors du paiement

Article 204 B du CGI

- Salaires
- Pensions de retraite
- Indemnités Congés Spectacles
- Rentes & IJ Comp.
- IJSS
- Allocations Chômage

ACOMPTE

Acquitté par le contribuable

Article 204 C du CGI

- Rémunérations de gérant
- Revenus fonciers
- Rémunérations déclarées en BIC & BNC
- Droits d'auteur

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les salariés

- CDI
- CDD
- CDDU
- Contrats aidés
- Contrats de professionnalisation

SAUF les salariés étrangers

Tous les employeurs

- Associations
- Sociétés
- Entrepreneurs individuels
- Structure publiques
- Particuliers employeurs

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

NORME DÉCLARATIVE

PAS

Prélèvement A la Source



Salaires versés par les entreprises qui sont en DSN

PASRAU

Prélèvement A la Source Revenus AUtres



1. Revenus autres que les salaires
2. Salaires versés par les entreprises encore non visées par la DSN

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

TAUX DE PRÉLÈVEMENT



Taux personnalisé

Taux de droit commun

Taux du foyer

Taux individualisé

Taux transmis via le flux
retour de la DSN



Taux non personnalisé

Taux dit « neutre »

Choix du contribuable

Absence de taux

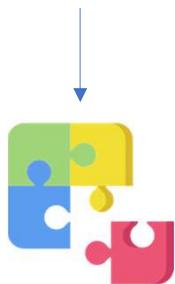
Taux proportionnel au revenu issu
de l'application du barème de taux
neutre

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

POUR LES CONTRIBUABLES

Plusieurs possibilités

Il ne fait rien



Taux personnalisé

Taux du foyer fiscal

Il est en couple et souhaite individualiser le taux
Déclarations des revenus

Chaque année,
Calcul automatique du taux



Taux individualisé

*Taux proportionnel aux revenus
de chaque personne du couple*

Il ne souhaite pas que
l'administration transmette
son taux à ses employeurs



Taux non personnalisé

*Taux déterminé avec le barème
de taux non personnalisé*

LA TRANSMISSION DU TAUX AUX EMPLOYEURS



TRANSMISSION DU TAUX

Le taux de prélèvement est communiqué par l'administration fiscale via le compte rendu métier de la DSN



VALIDITÉ DU TAUX

Le taux transmis est valable jusqu'à la fin du 2^{ème} mois suivant le mois de mise à disposition



ABSENCE DU TAUX

Application du taux non personnalisé

LA TRANSMISSION DU TAUX AUX EMPLOYEURS

EN PRATIQUE



SALARIÉ DÉJÀ EN POSTE

Réception du taux au cours du 4^{ème} trimestre 2018

Paramétrage du taux dans le logiciel de paie



NOUVEAU SALARIÉ

Application du taux non personnalisé jusqu'à la réception du taux personnalisé via le compte rendu métier de la DSN.

L'employeur a la possibilité de connaître le taux de son futur salarié en sollicitant le système [Topaze*](#).

* Service d'appel de taux de PAS réactif

NB : Privilégiez le prélèvement SEPA pour l'ensemble des cotisations sociales

LA TRANSMISSION DU TAUX AUX EMPLOYEURS

L'APPLICATION TOPAZE

DISPONIBLE À PARTIR DE DEC 2018 SUR NET-ENTREPRISE.FR

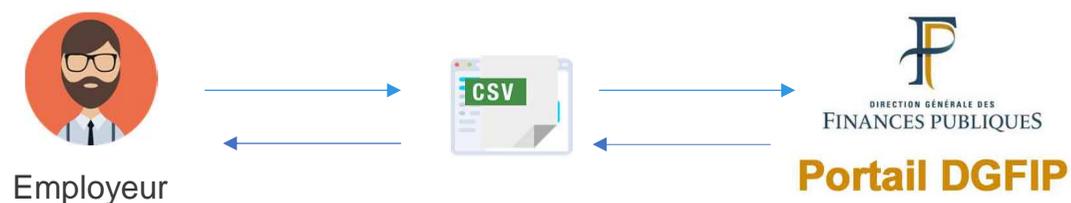
POUR QUOI ?

Connaître le taux d'un salarié

POUR QUI ?

Les entreprises qui ne disposent pas du taux ou disposent d'un taux hors période de validité

COMMENT ?



L'UTILISATION DU TAUX « NEUTRE »

BARÈME DE TAUX NON PERSONNALISÉ

ARTICLE 204 H III DU CGI

Barème de métropole pour un célibataire sans enfant

Proratisation selon périodicité des versements

Exemples :

- Rémunération versée par mois : barème mensuel
- Rémunération versée par semaine : barème mensuel x 12/52

A partir de 2019 : révision chaque année des limites des bases mensuelles par application d'un coefficient égal à 1,02616.

Base mensuelle de prélèvement (net imposable)	Taux
Inférieure ou égale à 1 367 €	0 %
De 1 368 € à 1 419 €	0,5%
De 1 420 € à 1 510 €	1,5%
De 1 511 € à 1 613 €	2,5%
De 1 614 € à 1 723 €	3,5%
De 1 724 € à 1 815 €	4,5%
De 1 816 € à 1 936 €	6%
De 1 937 € à 2 511 €	7,5%
De 2 512 € à 2 725 €	9%
De 2 726 € à 2 988 €	10,5%
De 2 989 € à 3 363 €	12%
De 3 364 € à 3 925 €	14%
De 3 926 € à 4 706 €	16%
De 4 707 € à 5 888 €	18%
De 5 889 € à 7 581 €	20%
De 7 582 € à 10 292 €	24%
De 10 293 € à 14 417 €	28%
De 14 418 € à 22 042 €	33%
De 22 043 € à 46 500 €	38%
A partir de 46 501 €	43%

L'UTILISATION DU TAUX « NEUTRE »

TAUX NON PERSONNALISÉ



L'ADMINISTRATION FISCALE N'A PAS DÉTERMINÉ DE TAUX

- Primo déclarant
- Les dernières infos déclarées se réfèrent à l'année N-3
- Contribuable n'a pas pu être identifié
- Salarié à charge ou rattaché au foyer fiscal



L'ADMINISTRATION FISCALE N'A PAS TRANSMIS DE TAUX

- Nouveau salarié de l'entreprise
- Le contribuable a expressément choisi d'opter pour la non transmission de son taux

L'UTILISATION DU TAUX « NEUTRE »

CAS PRATIQUE



MAI 2018 :
Déclaration de revenu
Taux personnalisé : **12%**



CHOIX :
Non transmission de son
taux



2019:
Ses employeurs appliquent
le taux neutre

JANVIER 2019 :
Salaire qui génère un taux du
barème 9%

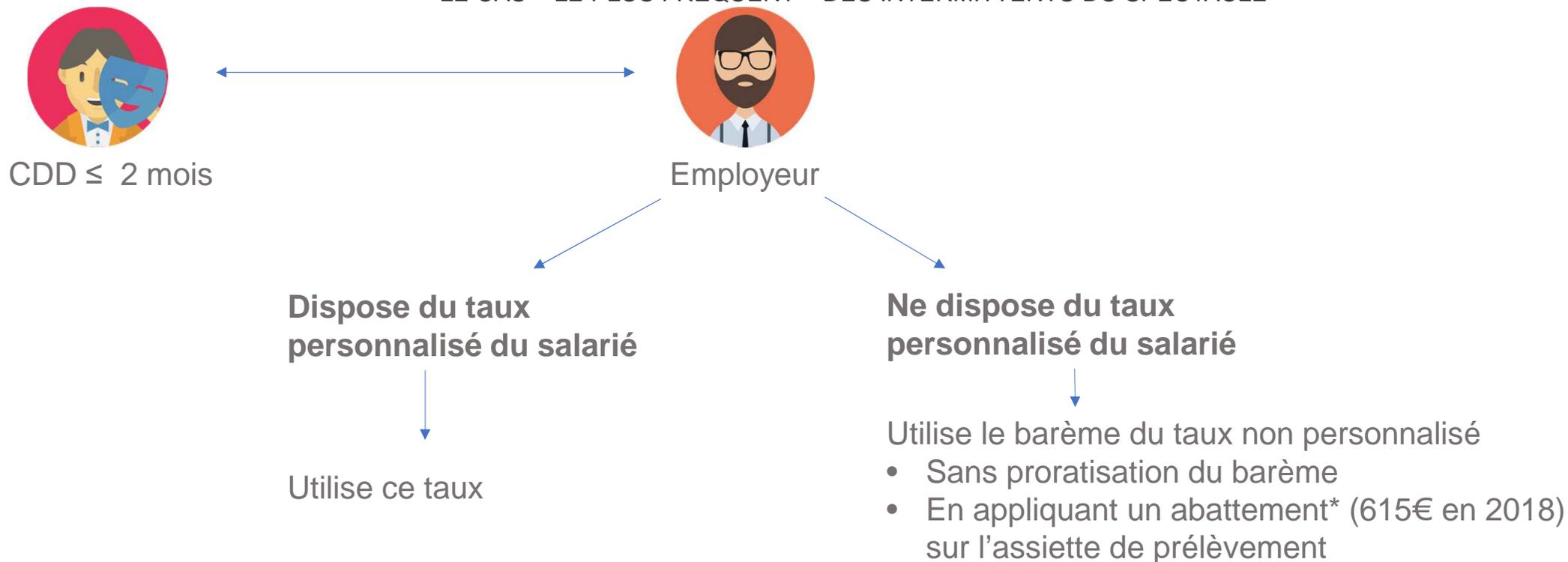
ATTENTION :
Ce salarié aura un complément d'impôt à
devoir car :

- Taux normal : **12%**
- Taux appliqué : **9%**

LES PARTICULARITÉS DES CONTRATS COURTS

LES CDD <2 MOIS

LE CAS – LE PLUS FRÉQUENT – DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE



* Abattement = 50% du SMIC imposable mensuel

CAS PRATIQUE



L'employeur
TOTO Production



Michel Dupont



1 au 20 Janvier 2019
un salaire brut de 1900€



TOTO ne connaît pas
le taux de Mr. Dupont.

Quel sera son taux de prélèvement pour le mois de janvier ?



Application du taux neutre



Abattement s'applique

Net imposable – abattement de 50% du SMIC imposable mensuel

Calcul du PAS sur cette assiette

- Salaire net imposable : 1 500 €
- Assiette de prélèvement : $1\ 500 - 615 = 885$ €
- PAS : $885 \times 0\% = 0$ €

BASE MENSUELLE DE PRÉLÈVEMENT	TAUX proportionnel
Inférieure ou égale à 1 367 €	0 %
De 1 368 € à 1 419 €	0,5 %
De 1 420 € à 1 510 €	1,5 %
De 1 511 € à 1 613 €	2,5 %
De 1 614 € à 1 723 €	3,5 %

CAS PRATIQUE



L'employeur



Musicien



18 Janvier 2019
Cachet : 250€ brut
Net imposable estimé : 200€



L'employeur ne connaît pas le taux du musicien

PARAMÈTRES

- Net imposable
- Base de prélèvement
- Taux
- Montant de l'impôt

CALCUL DU PAS

= 200
= 200 - 615
= 0%
= 0 €

BASE MENSUELLE DE PRÉLÈVEMENT	TAUX proportionnel
Inférieure ou égale à 1 367 €	0 %
De 1 368 € à 1 419 €	0,5 %
De 1 420 € à 1 510 €	1,5 %
De 1 511 € à 1 613 €	2,5 %
De 1 614 € à 1 723 €	3,5 %

CAS PRATIQUE



L'employeur



Régisseur



1^{er} au 31 mars 2019
Salaire : 2500 € brut
Net imposable estimé : 2000€



L'employeur ne connaît pas le taux du régisseur

PARAMÈTRES

- Net imposable
- Base de prélèvement
- Taux
- Montant de l'impôt

CALCUL DU PAS

= 2000
= 1385 (2000 – 615)
= 0,5%
= 7 €

BASE MENSUELLE DE PRÉLÈVEMENT	TAUX proportionnel
Inférieure ou égale à 1 367 €	0 %
De 1 368 € à 1 419 €	0,5 %
De 1 420 € à 1 510 €	1,5 %
De 1 511 € à 1 613 €	2,5 %
De 1 614 € à 1 723 €	3,5 %

EN RESUME

L'EMBAUCHE D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE 1



L'intermittent **a autorisé** l'administration fiscale à transmettre son taux



L'EMPLOYEUR CONNAÎT LE TAUX DU SALARIÉ

- Application du taux transmis par l'administration fiscale sur le net imposable



L'EMPLOYEUR NE DISPOSE PAS DU TAUX DU SALARIÉ

SOIT :

- Utilisation du barème de taux non personnalisé
- Si CDD < 2 mois : application d'un abattement sur le net imposable

SOIT

- Sollicitation du service TOPAZE

EN RESUME

L'EMBAUCHE D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE 2



L'intermittent **n'a pas autorisé**
l'administration fiscale à transmettre son taux

CDD < 2 MOIS

- Utilisation du barème de taux non personnalisé
- Application d'un abattement sur le net imposable
- Le salarié devra se connecter sur son espace personnalisé pour faire une déclaration corrective et payer l'éventuel complément d'impôt.

CDD > OU = À 2 MOIS

- Utilisation du barème de taux non personnalisé
- Le salarié devra se connecter sur son espace personnalisé pour faire une déclaration corrective et payer l'éventuel complément d'impôt.

LE BULLETIN DE PAIE

Artiste dramatique 1 cachet en octobre 2018

intitulé	base de calcul	taux	part salariale	taux	part patronale
Cachet	1				
BRUT	400				
URSSAF					
CSG (déductible fiscalement)	393,76	6,8	26,78		
assurance maladie, maternité	400,00			9,1	36,40
assurance vieillesse	400,00	0,28	1,12	1,33	5,32
allocations familiales	400,00			2,42	9,66
complément allocations familiales	400,00			1,26	5,04
contribution au dialogue social	400,00			0,016	0,06
assurance vieillesse TA	300,00	4,83	14,49	5,99	17,97
aide au logement TA	334,50			0,07	0,23
accident du travail	400,00			1,19	4,76
contribution solidarité autonomie	400,00			0,30	1,20
Pôle emploi spectacle					
AC	400,00	2,4	9,60	9,05	36,20
Majoration AC	400,00			0,5	2,00
FNGS	400,00			0,15	0,60
Audiens					
retraite complémentaire TA	400,00	4,37	17,48	4,38	17,52
prévoyance et fds collectif	182,00			0,42	0,76
AGFF	400,00	0,8	3,20	1,2	4,80
Congés Spectacles	400,00			15,2	60,80
FCAP svp	400,00			0,1	0,40
CMB	400,00			0,32	1,28
AFDAS	400,00			2,1	8,40

Totaux

72,67

213,41

Net imposable

327,33

CSG et CRDS (non déductible fiscalement)	393,76	2,9	11,42
--	--------	-----	-------

Net à payer avant retenue à la source

315,91

Nouvelles mentions (article R.3243-1 Code du travail)



Assiette de la retenue à la source :	327,33
Taux personnalisé :	14%
Montant de la retenue à la source :	45,83

Net à payer après retenue à la source :

270,09

Exemple

LES AUTRES REVENUS DES INTERMITTENTS

ALLIANCE
PROFESSIONNELLE
RETRAITE



Pension retraite



Rentes ou IJ
complémentaires



Indemnités
Congés Spectacle



Allocations
Chômage

Rémunérations soumises à l'impôt → PAS sur ces rémunérations



Retenue effectuée par le débiteur du revenu (*Article 204 B du CGI*)

LES AUTRES REVENUS DES INTERMITTENTS

EMPLOYEURS



Droits Voisins

DIFFUSEURS ou SPRD

(société de perception et de répartition des droits)



Droits d'Auteurs

Rémunérations soumises à l'impôt → PAS sur ces rémunérations



Retenue effectuée par le débiteur du revenu
(Article 204 B du CGI)



Acompte acquitté par le contribuable
(Article 204 C du CGI)

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PLUS D'INFOS



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

2018 ANNÉE BLANCHE ?

2017

2018

2019

PAS TOUT À FAIT

- En 2018 : paiement de l'impôt sur les revenus de 2017

PROBLÉMATIQUE

- PAS en 2019 : double charge fiscale (paiement de l'IR de 2018 + 2019)

SOLUTION

- CIMR : Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement**
- Permet « d'effacer » l'impôt de certains revenus perçus en 2018
 - Ne s'applique pas sur les revenus exceptionnels

DANS TOUS LES CAS

En 2019, déclaration des revenus 2018 (donc adaptation du taux)

movinmotion

BY AUDIENS

LA GESTION SOCIALE COLLABORATIVE ET DÉMATÉRIALISÉE POUR LE SECTEUR CULTUREL

